

TRI DES DÉCHETS Mode d'emploi

Bassou • Bonnard • Charmoy • Cheny • Chichery • Epineau • Laroche • Migennes







LE MOT DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs,

La Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise, compétente en la matière, gère au quotidien la collecte et le traitement de tous vos déchets.

Ces sept dernières années, en réponse à la nécessité environnementale d'enfouir de moins en moins et de recycler de plus en plus, notre service déchets a profondément évolué :

- 2016 / 2017 : création de la collecte des emballages et des papiers en porte-à-porte, extension de la collecte à tous les emballages (avec 6 ans d'avance sur les ¾ de la France) et mise en place de la redevance incitative,
- 2016 / 2023 : études et travaux d'agrandissement de la déchèterie intercommunale d'Epineau-Charmoy dont la nouvelle configuration répond à la réglementation (codes de l'Environnement et du Travail) et satisfait à l'usage du plus grand nombre,
- 2017, 2020 et 2023 : création en déchèterie des collectes séparées des meubles, du bois, des articles de sports, de loisirs, de bricolage et de jardinage.

Ce service continuera à évoluer dès 2024 :

- · déploiement du tri à la source des biodéchets,
- fermeture de la déchèterie de Bonnard devenue obsolète en plus d'être victime permanente d'actes de vol et de vandalisme,
- arrêt de la collecte des « encombrants » en porte-à-porte puisque toutes les filières existent en déchèterie, la notion de « grande taille » historiquement associée aux « encombrants » n'ayant plus de raison d'être.

A compter de 2024, les cinq composantes du service déchets deviennent donc :

- ordures ménagères en bacs bordeaux ou en sacs prépayés,
- emballages et papiers en sacs jaunes ou en bacs jaunes,
- textiles et emballages en verre en points d'apport volontaire,
- tri à la source des biodéchets.
- · déchèterie.

La redevance incitative finance toujours ces cinq composantes (et pas uniquement les seules ordures ménagères!).

Les Elus et services de la Communautés de Communes veillent en permanence à maîtriser les coûts de ce service.

A ce propos, le coût moyen annuel par habitant en 2022 à la CCAM était de 86,56 € « tout compris » contre 127,71 € au niveau national (données ADEME 2018 augmentées de l'inflation 2018-2022).

J'ai aujourd'hui le plaisir de vous présenter une version actualisée du « mode d'emploi » du tri des déchets, compromis entre la facilité de lecture et le nombre d'informations à vous donner, pour vous permettre de répondre à la question que nous nous posons tous régulièrement : « où dois-je jeter ce déchet » ?

Vous remerciant de votre participation au quotidien pour mieux trier et trier davantage, je vous souhaite une bonne lecture!





NOUVEAU! TRI DES BIODÉCHETS

Je composte mes déchets de cuisine et de jardin



Epluchures de fruits et de légumes



Restes de pain. de biscuit



Coquilles d'œuf écrasées



Restes de repas (sauf viande, poisson et fruits de mer)



Fleurs fanées



Restes de fromage



Sachets de thé, marc de café



Mouchoirs en papier, essuie-tout



Tontes de gazon mauvaises herbes non montées en graine



Broyat de branches



Feuilles mortes



Ecorces d'arbres



Les déchets à ne pas composter

- · Restes de viande, poisson, fruits de mer
- · Plantes malades ou montées en graines
- · Bois traités
- · Terre, gravier, cailloux
- · Litières d'animaux, excréments

La loi AGEC (Anti-Gaspillage et Economie Circulaire) de 2020 impose une mise en place

du tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024. Pour plus d'informations, consultez le quide du compostage individuel.





Vous habitez en pavillon? La CCAM peut vous doter d'un composteur individuel.

LES EMBALLAGES MENAGERS ET LES PAPIERS

Je dépose dans le bac ou le sac jaune

TOUS LES EMBALLAGES MÉNAGERS



JE SORS MON BAC OU MES SACS LA VEILLE **AU SOIR DE LA** COLLECTE.

avec le logo de la CCAM uniquement.

Récupérez vos sacs jaunes à l'accueil de votre mairie.

Les bouteilles et les flacons en plastique



Les pots de yaourt, de crème...



Les barquettes, tubes et recharges en plastique



Les briques alimentaires



PAVILLON

Sacs iaunes

Les films, les sacs et les sachets



Les cartonnettes et les gobelets en carton

ET TOUS LES PAPIERS



Les emballages et capsules

métalliques

Les journaux, magazines



Les courriers, lettres



Les publicités, prospectus



Les enveloppes, feuilles



Les catalogues, annuaires



Les livres, cahiers

3 CONSEILS POUR MIEUX TRIER





NE PAS LAVER MAIS BIEN VIDER LES EMBALLAGES!

3 NE PAS METTRE CES DÉCHETS DANS LE BAC OU LE SAC JAUNE





Les boîtes de fromage en bois

Les couches-culottes, lingettes, protections périodiques, masques et gants



Les polystyrènes de protection







Restes de repas (sauf viande, poisson et



fruits de mer)



À DÉPOSER

AU COMPOST

Restes de fromage, coquilles d'œufs





Les gros cartons



Les produits de bricolage et de jardinage





Les matériels électriques





Les pots, bocaux et bouteilles en verre vidés, sans bouchon ni couvercle





Vêtements, linge de maison, maroquinerie, chaussures





Les emballages non vidés

en plastique cassés

La vaisselle jetable



Les papiers broyés

Les papiers peints





LES POTS, BOCAUX ET BOUTEILLES EN VERRE

Je dépose dans le conteneur à verre





LE VERRE SE RECYCLE À L'INFINI



Les pots, bocaux et bouteilles en verre vides

ORDURES MÉNAGÈRES



Les déchets refusés





Les bouchons Les en liège







LES TEXTILES

Je dépose dans le conteneur à textiles en petits sacs fermés





Les vêtements propres, usés ou trop petits, le linge de maison et d'ameublement

> REVENTE EN RECYCLERIE OU MAGASIN D'OCCASION

FABRICATION DE CHIFFONS POUR L'INDUSTRIE



Les articles de maroquinerie, les chaussures

> FABRICATION DE PANNEAUX D'ISOLATION

Re_fashion



En petits sacs fermés

LE DEVENIR DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS



DÉCHETS À RECYCLER

Grâce au tri, tous mes emballages et mes papiers seront recyclés

NOUVEAUX PRODUITS



Les emballages en plastique

- Palettes, tuyaux
- Contreforts de chaussures
- Revêtements de sol
- Flacons non alimentaires
- Fibres textiles (laine polaire)





Les emballages et capsules métalliques

- Tôles
- Emballages
- Pièces pour automobiles
- Outils





Les cartonnettes et briques alimentaires

- Cartons d'emballage
- Papiers journaux
- Papiers d'essuyage







Tous les papiers

- Nouveaux journaux
- Magazines
- Prospectus







Les pots, bocaux et bouteilles en verre

- Nouvelles bouteilles
- Nouveaux pots
- Laine de verre, isolants



LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Je réduis ma production de déchets en modifiant mes habitudes



J'utilise un sac réutilisable.



J'achète à la coupe ou en vrac.



J'évite le gaspillage alimentaire.



Je donne aux associations, je vends sur des brocantes plutôt que de jeter vêtements, objets de décoration.



Je limite mes impressions papier.





J'évite les produits jetables (gobelets, vaisselle, serviettes...) et privilégie les produits durables



Je répare ou je fais réparer.



J'utilise des piles rechargeables.



J'emprunte ou je loue certains appareils ou outils électriques...



J'offre des cadeaux dématérialisés (entrées de spectacle, concert...).



J'achète des éco-recharges.



J'utilise des produits d'entretien naturels à base de vinaigre blanc, bicarbonate de soude, jus de citron...



J'appose un autocollant « stop pub » sur ma boîte aux lettres mais je continue à recevoir les informations des collectivités.



Je fais une liste de courses et je m'y tiens.

LA DÉCHÈTERIE

Je dépose à la déchèterie



MORII IFR



BATTERIES





MÉTAUX



ENCOMBRANTS



PNFUMATIOUFS



AMPOULES ET NÉONS



GRANDS CARTONS



BOIS



ACCUMULATEURS



DE CAFÉ



ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE



DANGERFUX



DÉCHETS VERTS



D'ENCRE



GRAVATS



VIDANGE



FRITURE



À HUII F



Les horaires d'ouverture de la déchèterie

Epineau / Charmoy

Lundi : 14h - 18h Mardi: 9h15 - 12h Mercredi : 9h15 - 12h et 14 - 18h Jeudi : 9h15 - 12h

Vendredi et samedi : 9h15 - 12h et 14 - 18h

FERMETURE LES IOURS FÉRIÉS



Pour tout achat d'un nouvel appareil, le vendeur a l'obligation de reprendre l'ancien : c'est la reprise dite du « 1 pour 1 » prévue par la loi. Vous pouvez donc rapporter en magasin vos Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (tels que réfrigérateur, four, lavevaisselle, téléviseur, sèche-cheveux, grille-pain, ordinateur, téléphone portable usagé...) ainsi que vos piles et ampoules usagées.



Les déchets refusés

LES DÉCHETS CONTENANT DE L'AMIANTE

De par leur dangerosité et les conditions de collecte imposées par la réglementation, ces déchets doivent être confiés à des entreprises spécialisées.

Vous trouverez sur Internet les coordonnées des entreprises de l'Yonne qui acceptent les déchets amiantés.



Calorifugeages amiantés



Tuyaux en amiante-ciment



Plaques de couverture en amiante-ciment

LA COLLECTE DU BOIS EN DÉCHÈTERIE

Les déchets acceptés



Panneaux OSB, mélaminés, contreplaqués



Caisses palettes



Menuiseries lasurées sans gond ni charnière



Planches



Tourets



Cagettes

Eléments de charpente non traités





Les déchets refusés



Déchets végétaux (souches, troncs d'arbres...)





Portes et fenêtres vitrées, alvéolaires, peintes

LE RECYCLAGE DES MEUBLES

La déchèterie de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise est équipée d'une benne destinée à récupérer le mobilier des particuliers.

Tous les meubles et toutes les décorations sont acceptés

les chaises, les fauteuils et canapés, la literie (matelas, sommiers), les meubles de jardin, les meubles de cuisine (tables...) et de salon, les tapis, moquettes, rideaux et stores quels que soient leurs matériaux et leur état.



Les déchets refusés

poussettes, siège-auto, parquets, déchets en bois non mobilier, vasques... (liste non exhaustive).





LE RECYCLAGE DES LAMPES

Les

Les lampes sont à rapporter en déchèterie



Lampe fluo-compacte



Lampe à



Tube fluorescent

RAPPORTEZ VOS LAMPES!

Vous pouvez aussi rapporter vos lampes en magasin (commerces de proximité, grandes surfaces): tout magasin qui vend des lampes a l'obligation de reprendre les lampes usagées de ses clients.

www.ecosys

ecosystem recucler c'est protéger

LES DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Les équipements électriques et électroniques sont tous les appareils qui fonctionnent grâce à des courants électriques. Ils sont soit alimentés par des piles ou des accumulateurs soit reliés au secteur par des prises électriques.



Ces produits, marqués avec ce logo indiquant que l'équipement ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères, se classent en trois grandes familles :







LA COLLECTE DES PILES ET DES BATTERIES

Toutes les piles et petites batteries sont acceptées

(piles alcalines, salines, bouton, lithium, batteries li-ion, NiMH, NiCd, plomb sans acide)



Piles bâtons Piles boutons



Toute batterie d'appareils électriques



Toute batterie d'appareils portatifs



Batteries de clôtures électriques



Batteries de voiture



Toute batterie au plomb gélifié (systèmes d'ouverture de portail, batterie de tondeuse...)



LES ORDURES MÉNAGÈRES

(bac à couvercle bordeaux)



- · Vous pouvez sortir vos sacs prépayés chaque semaine.
- · Vous devez sortir votre bac uniquement quand il est plein.
- Sortez vos bacs bordeaux et sacs prépayés la veille au soir de la collecte.

LES RECYCLABLES

(bac ou sac jaune)

1 passage toutes les 2 semaines



IMMEUBLE

Sortez vos bacs et sacs jaunes la veille au soir de la collecte.

Pour connaître vos jours de collecte des ordures ménagères et des recyclables, reportez-vous au calendrier qui vous a été distribué.

VOUS N'AVEZ PAS DE CALENDRIER?

Venez le récupérer à l'accueil de votre mairie ou sur le site internet :

www.ccam.fr

LE TRI DES BIODÉCHETS

Une solution pour chacun pour trier ses déchets fermentescibles :

- individuel,



Connectez-vous sur notre site www.ccam.fr pour situer les emplacements des composteurs partagés.

LES POINTS D'APPORT **VOLONTAIRE**

Pensez à déposer vos bouteilles, pots et bocaux dans les conteneurs à verre et tous les vêtements. chaussures, articles de maroquinerie et linge de maison dans les conteneurs textiles proches de chez vous.



LA DÉCHETERIE



La déchèterie d'Epineau/Charmoy est accessible :

- aux habitants du territoire sur présentation d'une carte gratuite permanente et nominative à retirer à la CCAM.
- aux professionnels sur présentation d'une carte payante à retirer à la CCAM sous conditions.















T. 03 86 92 66 85

1 bis rue des Ecoles - 89400 MIGENNES



et associés - contact@l-et-m.com - Crédits photos : CITEO - AdobeStock - Récylum - Corepile - Ecologic - Eco-mobilier - 01/2024